

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2024

RENFORCER LA SÉCURITÉ DES ÉLUS LOCAUX ET LA PROTECTION DES MAIRES - (N° 2139)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 81

présenté par
Mme Spillebout

ARTICLE 12

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« du ressort concerné »

les mots :

« de la République ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.